



**- PROJET D'ETABLISSEMENT -**

**PROJET D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE SAINT-QUIRIN**  
**retenu pour**

**les années 2006-2007 / 2007-2008 / 2008-2009**

Introduction

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, « Mission de l'école chrétienne », ainsi que des projets pédagogiques de la FESeC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoirs organisateurs, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce aux différentes étapes du projet, notamment sa conception et son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions doivent être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de 3 ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au Conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

## Le Collège Saint-Quirin, école libre catholique

Le Projet d'Établissement doit rester en accord avec le Projet éducatif et pédagogique du P.O.

A cet égard, nous affirmons que la spécificité de notre école catholique est d'être un lieu où se cherche et se vit l'Espérance que nous donne Jésus Ressuscité.

Le regard que nous portons sur chaque être et chaque situation est modulé par la conviction qu'au delà de la mort, de l'échec, de la souffrance, la Vie nous est promise en plénitude dès aujourd'hui.

Nous sommes appelés à en être les modestes témoins à travers notre manière d'être, d'entrer en relation et de vivre notre engagement quotidien. Nous voulons vivre les valeurs de nos projets éducatifs et pédagogiques à la lumière de l'Évangile.

Notre établissement veut être un lieu d'accueil, dans le respect de la diversité et des richesses de chacun.

- nous osons vivre et dire notre foi aux jeunes que nous côtoyons. Nous estimons nécessaire d'inviter chacun à trouver sa place dans notre projet global et à approfondir et vivre plus intensément cette foi proposée.
- nous organisons des endroits et des moments de partage et d'actions sociales.
- nous aménageons en accès libre, un lieu pour l'intériorité.
- nous proposons des célébrations aux moments forts de l'année liturgique.

A cette fin,

- nous consacrons au cours de religion une place particulière au sein de l'école. Cours à part entière, il participe comme les autres cours à la transmission de l'héritage culturel chrétien. De plus, il propose une vision chrétienne de la vie personnelle, sociale et du monde, en référence à Jésus-Christ et au Dieu qu'il nous révèle dans son Évangile. A ceux et celles qui y adhèrent, il offre ainsi une source de liberté personnelle et d'espérance, des voies vers la quête du bonheur, des réponses positives aux interrogations sur le sens de la vie,... aux questions existentielles.
- nous encourageons et soutenons :
  - \* l'existence et les tâches d'un groupe d'animation spirituelle et pastorale.
  - \* l'organisation de retraites de réflexion, d'intégration sociale.

## **Les objectifs prioritaires des actions à mener**

Le Pouvoir organisateur, sur proposition du Conseil de Participation, décide de centrer les efforts de la Communauté du Collège Saint-Quirin, au cours des trois prochaines années, sur les objectifs généraux suivants :

1. **L'apprentissage à la citoyenneté et aux pratiques démocratiques**
2. **L'accompagnement des élèves en difficultés**
3. **L'amélioration de l'enseignement de la lecture et de l'expression écrite**

La poursuite de ces trois axes sera menée en conformité avec la dimension culturelle visée dans le Projet pédagogique.

## Les moyens à mettre en place et les actions ou pratiques à développer

### 1. L'apprentissage à la citoyenneté et aux pratiques démocratiques

La démocratie, qui suppose la tolérance, le respect de l'autre et le débat d'idées, est une de nos valeurs fondamentales. Nous souhaitons que le fonctionnement quotidien des classes et de l'école offre les conditions propices à faire vivre et réfléchir la démocratie par les élèves.

Nous voulons rendre possible l'émergence d'une culture démocratique en laissant aux élèves et à tous les acteurs du Collège qui le désirent la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur la vie du Collège ainsi que leurs opinions sur les conflits qui naissent inévitablement dans l'école, dans le respect des procédures et des prérogatives des structures existantes.

Chacun des acteurs de notre Communauté Educative, à son niveau, veillera à ce que les informations, les remarques ou les demandes d'explications soient adressées en premier lieu directement à la (aux) personne(s) concernée(s) par celles-ci. En particulier, nous veillerons à ce que la tension et les conflits soient gérés au niveau où ils se passent.

A cette fin nous envisageons :

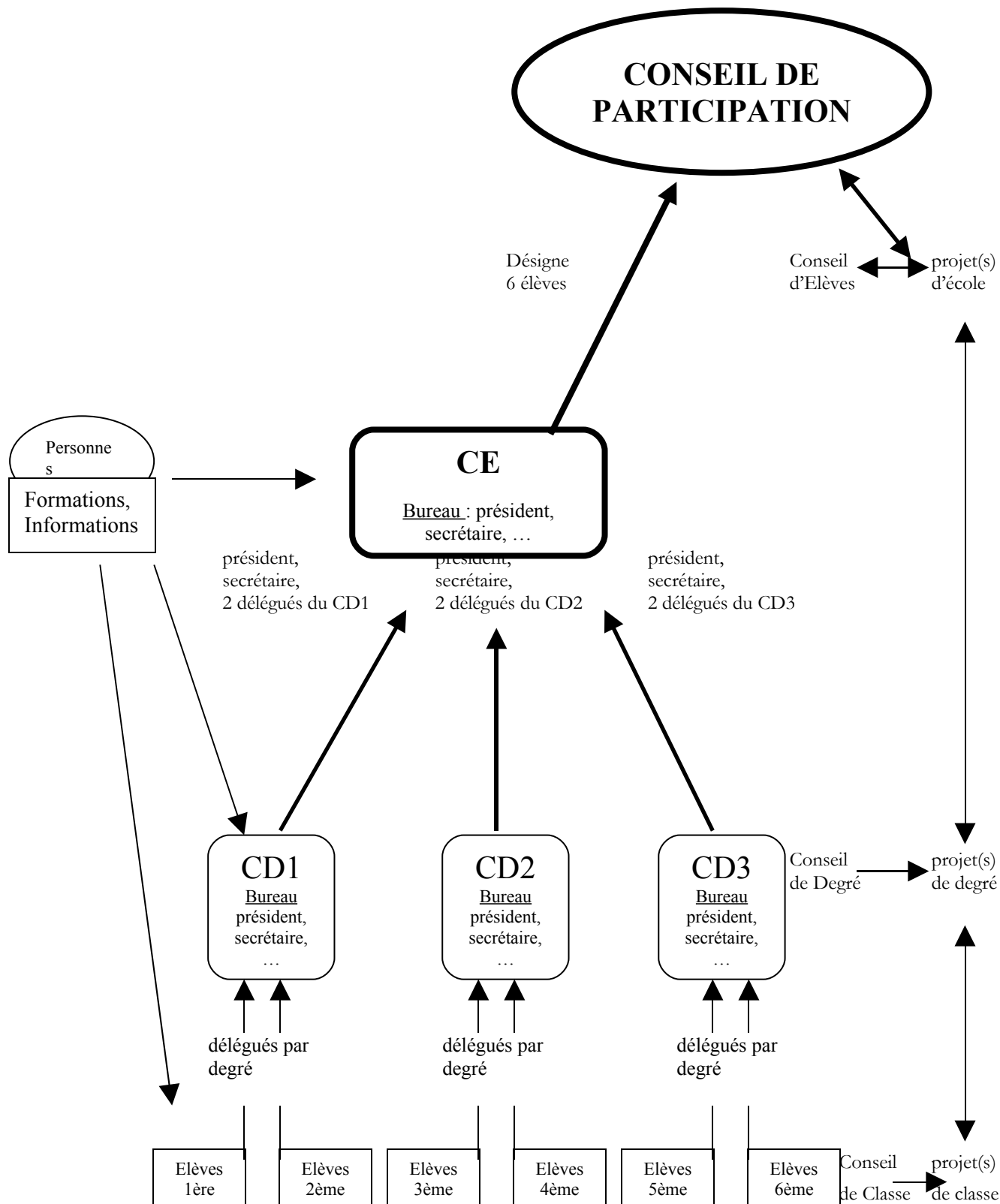
- de promouvoir et d'utiliser davantage les moyens de communications dont dispose l'école (le site internet du Collège : [saint.quirin@st-quirin.be](mailto:saint.quirin@st-quirin.be), la presse, le journal de l'école, la radio Saint-Quirin, ...)
- d'améliorer le fonctionnement des Conseils d'élèves en dégagant dans l'emploi du temps, des moments de paroles, en réservant une place particulière aux projets construits par les différents Conseils et en leur assurant le soutien de l'ensemble de la Communauté Educative.
- de rendre possible la naissance de regroupements divers d'élèves autour d'un projet commun (oxfam,...), dans le respect des procédures et des prérogatives des structures existantes.
- d'encourager le développement de l'Association de Parents et d'intensifier sa collaboration.

Nous voulons rendre possible l'émergence d'une pratique politique démocratique au sein de l'école.

A cette fin, nous envisageons :

- de promouvoir en dehors et dans les programmes scolaires, des formations politiques concrètes qui apprennent aux élèves les contenus de la démocratie. Attention: il s'agira de ne pas confondre apprentissage de la démocratie politique et pratique politique de la démocratie.
- de promouvoir la lecture quotidienne de la presse à l'école et l'accès à Internet pour tous (au Centre CyberMédia).
- de mettre à la disposition des acteurs de l'éducation le savoir disponible dans le domaine de l'éducation civique et morale, résultats des recherches associant philosophes et psychopédagogues.
- de réserver une place particulière et équilibrée aux projets « péri disciplinaires » (culturels, scientifiques, linguistiques, sportifs,...) dans un souci d'ouverture sur le monde et de culture de la mémoire





## **2. L'accompagnement des élèves en difficultés**

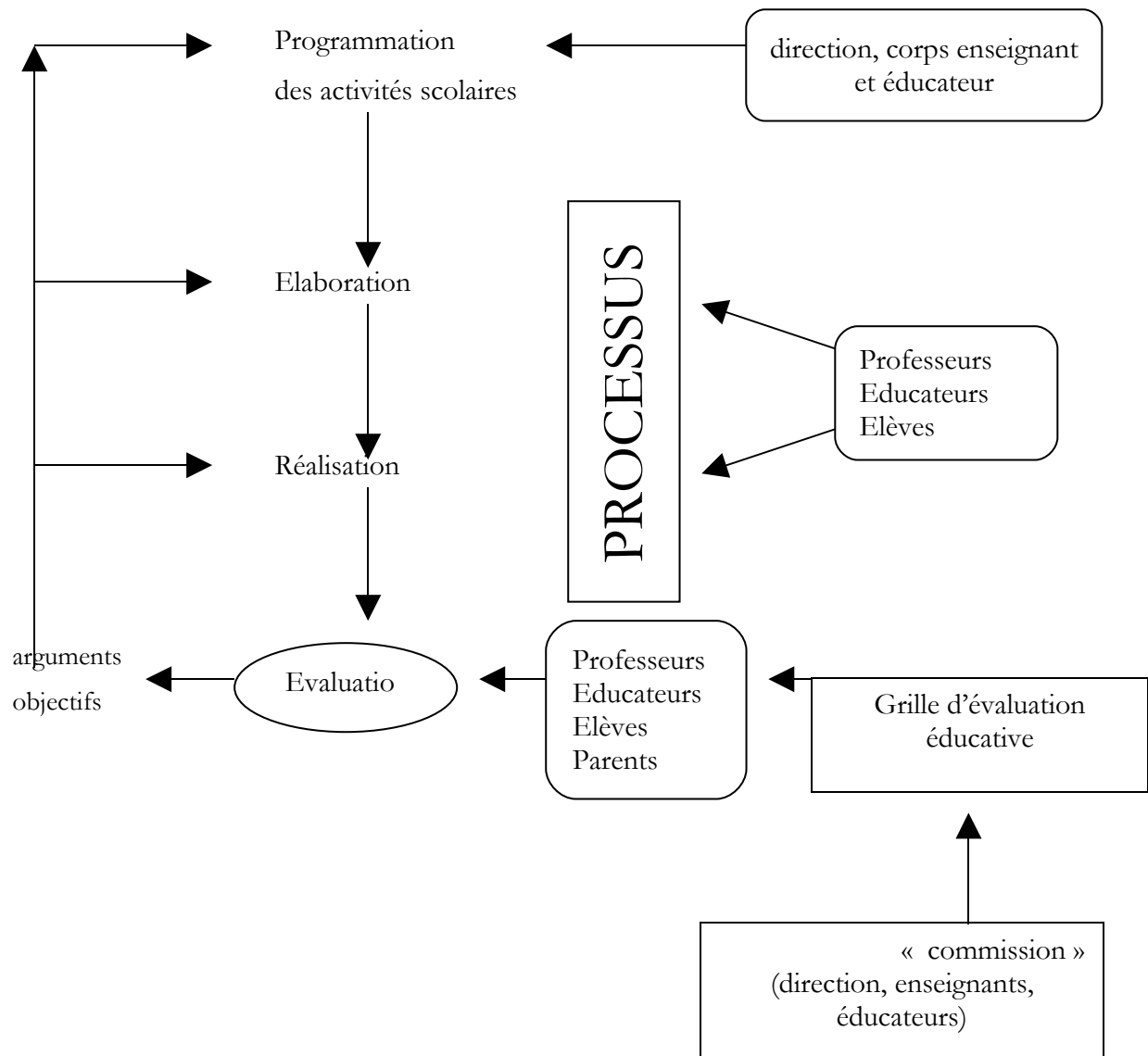
Le Décret sur les missions de l'école a pour objectif un enseignement commun à tous les enfants jusqu'à la fin du premier degré de l'enseignement secondaire.

Nous voulons rendre possible la gestion des élèves qui ont accumulé les handicaps dans le courant de leur scolarité.

A cette fin, nous envisageons :

- de maintenir une politique d'accompagnement pédagogique solide afin d'aider les enseignants à mettre en place des procédures d'évaluation formative, à expérimenter un assouplissement du fonctionnement des classes intermédiaires (1S/2S) et/ou des remédiations en veillant toujours à l'organisation de groupes de besoins ainsi que de dispositifs d'apprentissage coopératif et de guidance pédagogique individualisée.
- d'encourager les professeurs à soumettre, dans chaque discipline, l'ensemble des élèves d'un degré donné à une épreuve commune portant sur les compétences qui, selon le programme, doivent être maîtrisées à la fin du degré correspondant. Les épreuves seront corrigées en fonction de critères précis, identiques pour tous les élèves quelle que soit leur classe d'apprentissage.
- d'approfondir notre réflexion sur l'apprentissage de la méthode de travail, à partir notamment des principes suivants :
  - une coordination des exigences, dès la 1<sup>ère</sup> année ;
  - une attention particulière à la lecture (des consignes, des remarques et des questions des professeurs,...) ;
  - une attention particulière à la prise de notes ;
  - un temps fort de cet apprentissage en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année.
- d'encourager la pratique de la solidarité entre élèves.
- de favoriser les aménagement particuliers de l'horaire afin d'atteindre une meilleure cohérence pédagogique, en particulier au niveau du D1.
- de consolider notre collaboration avec l'équipe PMS afin de favoriser l'intégration des élèves, de structurer leur méthode de travail et de préciser leur projet d'orientation.
- de renforcer les synergies avec l'école primaire :
  - soirée d'informations aux parents/enfants de sixième ;
  - journée d'immersion des 6<sup>ème</sup> primaire en 1<sup>ère</sup> secondaire ;
  - journée d'informations enseignants primaire/secondaire (D1)

... de l'évaluation des pratiques des activités parascolaires  
 en vue d'une réelle autonomisation des élèves...



### **3. L'amélioration de l'enseignement de la lecture et de l'expression écrite**

La lecture est sans doute la compétence la plus transversale dont l'école puisse favoriser le développement. Par ailleurs, plus un enfant écrit, plus il met en œuvre de savoir et de savoir-faire, mieux il saura écrire et donc orthographier.

A cette fin, nous envisageons :

- de renforcer nos exigences en ce qui concerne les aspects fonctionnels de la langue maternelle et de rénover nos pratiques afin d'amener les élèves à écrire plus :
  - lire, comprendre, résumer un texte ;
  - rédiger un compte rendu scientifique, un événement de la vie quotidienne ;
  - mettre par écrit des idées sur un projet.
- de susciter les projets inspirés d'exemples de chez nous ou d'ailleurs :
  - ateliers d'écriture/de lecture/d'expression orale/ d'improvisation théâtrale ;
  - « La presse à l'école » ;
  - « Un écrivain en classe » ;
  - « Photos – langage »
- de favoriser l'accès et l'utilisation de la bibliothèque de l'école.

